

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt cinq, le trois mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Toussaint MICALETTI**.

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : -

Secrétaire : ANGEL-BENETTI Carlos.

OBJET : ECHANGE DE TERRAINS CONSORTS COTI / COMMUNE

Délibération n° : MA-DEL-2025-012

Le 1^{er} adjoint expose au conseil municipal que la commune a été saisie d'une demande formulée par les consorts COTI demeurant lieu-dit l'Oriu, plaine de Cuttoli qui souhaitent procéder à un échange de terrain d'une même superficie avec la commune.

Un plan de bornage a été établi le 27/01/2025 par le cabinet KALLIGEO, géomètre-expert à Ajaccio, fait apparaître :

Parcelle cadastrée A n° 3715 d'une contenance de 600 m² appartenant aux consorts COTI ;
Parcelle cadastrée A n° 614 d'une contenance de 1 440 m² appartenant au domaine privé de la commune ;
Parcelle cadastrée A n° 616 d'une contenance de 1 440 m² appartenant au domaine privé de la commune ;

Le plan de division établi le 27/01/2025 par le cabinet KALLIGEO, géomètre-expert à Ajaccio fait apparaître :

Le Lot A, d'une superficie de 202 m² issu de la parcelle A n° 3715,
Le lot B, d'une superficie de 143 m² issu de la parcelle A 614,
Le lot C, d'une superficie de 59m² issu de la parcelle A 616,

Il est proposé de procéder à l'échange des parcelles suivantes :

- Le lot A d'une superficie de 202 m² est cédé par les consorts COTI au profit de la commune,
- Le lot B d'une superficie de 143 m² est cédé par la commune au profit des consorts COTI,
- Le lot C d'une superficie de 59 m² est cédé par la commune au profit des consorts COTI,

Ouï, l'exposé du 1^{er} adjoint, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de procéder à l'échange suivant :

Réception par le président du conseil municipal de la commune de Corti.
Le lot A d'une superficie de 202 m² est cédé par les consorts COTI au profit de la commune,
- Le lot B d'une superficie de 143 m² est cédé par la commune au profit des consorts COTI,
- Le lot C d'une superficie de 59 m² est cédé par la commune au profit des consorts COTI,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à cet échange.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 12/03/2025

Pour extrait certifié conforme
Le 1er Adjoint, M. Jean-Boussaint MICALETTI

